

# Participation Financière 2019-2020

## 1 - FACTURATION ANNUELLE

- Etablie fin septembre
- Répartie sur 8 mensualités soit par prélèvement automatique soit par chèque

Lycée : **520 € / an**

BTS et Prépa IFSI : **900 € / an**

Des frais incompressibles de 150 € s'appliqueront même en cas de démission

A partir du 2<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans l'établissement, une réduction de 50 € sera appliquée sur la facture annuelle.

**Tout Trimestre commencé est dû**

## 2 - RESTAURATION

	TOTAL ANNUEL
5 repas par semaine	<b>715 €</b>
4 repas par semaine	<b>615 €</b>
3 repas par semaine	<b>490 €</b>
2 repas par semaine	<b>350 €</b>

Le tarif du repas occasionnel est de **6.00 €**. Le prix au ticket est volontairement plus élevé que l'abonnement pour permettre un meilleur prévisionnel des repas à confectionner.

## 3 - AUTRES

- Frais d'inscription : **70 €** (non remboursables et non déductibles de la facture annuelle)
- Frais de Réinscription : **70 €** (non remboursables et non déductibles de la facture annuelle)

## 4 - CARTE DE RESTAURATION ET DE SORTIE

Pour l'établissement d'une nouvelle carte pour causes diverses (perte...) il sera demandé la somme de 10 €.

## 5- COTISATION A.P.E.L : (Association des parents d'élèves) 20 €

Par famille et par an, payable à l'inscription ou à la réinscription en une fois

## 6 - CAUTION ORDINATEUR

Pour les BTS AM et les BTS CG une caution de 500 € sera demandée en début d'année pour l'utilisation d'ordinateur portable dans leur salle de classe.

## MOYENS DE REGLEMENT

### **I – PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

#### **Date de Prélèvement**

Les frais annuels facturés fin septembre seront prélevés en huit fois selon le calendrier suivant : d'octobre à mai

#### **Montant des prélèvements**

Chaque prélèvement s'élèvera à 1/8<sup>ème</sup> de la somme facturée en septembre. Il sera établi une seule facture par famille (même numéro de compte).

Pour la restauration, une facture de régularisation (tenant compte des périodes de stage ou d'examen) sera établie au cours du deuxième trimestre.

### **II – AUTRES MOYENS DE REGLEMENT**

Les familles qui ne souhaitent pas utiliser le prélèvement automatique devront régler la facture :

- Soit à réception,
- Par chèque à l'ordre de L'O.G.E.C SAINT VINCENT DE PAUL  
Les 8 chèques seront à remettre au plus tard le 10 octobre selon votre échéancier et seront remis en banque chaque mois. (Pour les boursiers voir la Comptabilité)

## INFOS PRATIQUES

### \* INSCRIPTION

Votre inscription, pour la classe définie lors de l'entretien, deviendra définitive après avis conforme du conseil de Classe sur le bulletin du 3<sup>e</sup> trimestre à envoyer impérativement dès que possible.

### \* HORAIRES DE RENTREE

Afin de mieux accueillir les lycéens et étudiants, la rentrée est échelonnée. Les jours et horaires seront insérés sur le site Internet du lycée au mois de juillet, affichés sur le panneau extérieur au lycée fin Août.

### \* STAGES DE PRE-RENTREE

Divers stages sont proposés la semaine avant la rentrée :

- Stage préparatoire à l'entrée en 2<sup>e</sup> Générale et Technologique
- Stage préparatoire à l'entrée en 1<sup>er</sup> STMG
- Stage préparatoire à l'entrée en 1<sup>er</sup> ST2S

Un imprimé d'inscription vous sera adressé à partir du 17 juin.

### \* STAGES DE SECONDE GENERALE

Votre enfant devra effectuer une semaine de stage obligatoire au mois de juin.

### \* PLAN D'AMENAGEMENT DE LA SCOLARITE

Votre enfant a bénéficié ou peut bénéficier d'un PAP ou PAI. Veuillez le signaler dès le début de l'année auprès du secrétariat élèves afin de le mettre en place.

### \* BOURSES

Si vous venez d'inscrire votre enfant au Lycée, demandez immédiatement à l'établissement fréquenté actuellement par votre enfant le transfert des bourses pour le lycée Saint Vincent de Paul.

**Les élèves sortant de 3<sup>e</sup> doivent avoir fait une demande dans leur établissement d'origine. Aucune attribution ne sera effectuée en septembre 2019 pour les élèves qui n'auraient pas été recensés dans leur établissement d'origine. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service comptabilité du lycée St Vincent de Paul.**

### \* TRANSPORT

Suivant votre lieu de résidence, adressez-vous directement à TANGO, EDGARD ou à la SNCF

### \* CASIERS

Des casiers de rangement réservés aux élèves demi-pensionnaires sont disponibles. Une information vous sera communiquée à la rentrée.

### \* FOURNITURES SCOLAIRES

La liste est remise par chaque professeur le jour de la rentrée.

Pour les classes bénéficiant de cours d'arts plastiques, une somme forfaitaire fixée à la rentrée sera facturée aux familles.

### \* CARTE JEUNE

Elle est obligatoire pour l'obtention des livres. Pour l'obtenir, vous devrez inscrire votre enfant sur le site internet de la région. Elle donne accès à un certain nombre de privilèges financiers (soumis à condition de ressources).

### \* LIVRES SCOLAIRES

Les livres sont prêtés pour l'année par la Région. Un contrat est établi entre les responsables de l'élève et la Région. Il fixe les indemnités dues par la famille en cas de détérioration ou de non restitution.

Cependant, la Région ne prend pas en charge les manuels dits "consommables" sur lesquels l'élève est amené à écrire. **Ces livres sont achetés directement par le lycée et facturés aux familles**, ce qui permet de bénéficier d'une remise d'environ 10 %.

### \* INTERNET

#### ■ SITE

[www.vincentdepaul30.com](http://www.vincentdepaul30.com) est conçu pour vous informer de ce qui se passe au lycée.

<https://fr-fr.facebook.com> > Lieux > Nîmes > Lycée

#### ■ ECOLE DIRECTE

Vous pouvez consulter en ligne les résultats scolaires (notes obtenues à un devoir, bulletins intermédiaires et trimestriels), le cahier de textes avec le travail fait et à faire, les absences et les sanctions de votre enfant en utilisant le code confidentiel communiqué en septembre. Votre certificat de scolarité sera mis en ligne courant septembre.

### \* SMS

Le lycée Saint Vincent de Paul, soucieux de toujours améliorer la communication avec les familles et de mieux gérer le suivi des élèves, propose de vous informer immédiatement de l'absence ou du retard en classe de votre enfant, par un message sur votre téléphone portable.

Conformément à l'article 34 de la loi Informatique et Liberté du 06.01.78, vous pouvez à tout moment modifier ou supprimer ce service en nous adressant un courrier. Le numéro appelant qui s'affiche sur votre téléphone portable et qui authentifie que le SMS que vous recevrez provient bien de l'Etablissement est le suivant : 36003

### \* RISQUES MAJEURS – INTEMPERIES

En cas d'intempéries (fortes pluies, neige), le lycée se conforme aux instructions des autorités. N'encombrez pas le réseau téléphonique, ne prenez pas de risques en essayant de venir récupérer votre enfant ; il est en sécurité dans l'établissement. **Ecoutez les consignes données sur France Bleue Gard Lozère 90.2 Mhz et suivez nos inscriptions par SMS.**

### \* INTERNAT (contacter directement l'Institution Saint Stanislas)

A 15 minutes du lycée, l'Institution Saint Stanislas – 16 rue des Chassaintes – 04.66.67.34.57. Etude surveillée + Repas du soir + Hébergement + Petit déjeuner : environ 2 500 € par an. Prendre contact avec l'Institution pour de plus amples renseignements.

# ACTION ECO-BLOCS

## Qu'est-ce que l'action ECO-BLOCS ?

1,50 €

L'action éco-bloc est **un projet de classe** qui œuvre pour le **développement durable**.

Son activité concerne la gestion des déchets. L'axe privilégié est constitué par la récupération et la revalorisation à travers, les éco-blocs, supports d'écriture obtenus à partir de papier récupéré non utilisé sur une face.

**L'éco-bloc est un bloc-notes, format A5, de cent pages, fabriqué avec du papier récupéré non utilisé au verso et pré-pointillé afin de rendre les feuilles détachables.**

*La fabrication est réalisée par des entreprises et organismes qui emploient des personnes handicapées.*

## Comment se concrétise l'action ECO-BLOCS ?

1 <sup>ère</sup> étape	Collecte de déchets papiers sur le lycée
2 <sup>ème</sup> étape	<p><b>Vente des éco-blocs</b></p> <p style="color: red;"><b>A l'accueil et à la boutique d'application du lycée</b></p> <p style="color: red;"><b>Sur demande : <a href="mailto:ecobloc@vincentdepaul30.com">ecobloc@vincentdepaul30.com</a></b></p>
3 <sup>ème</sup> étape	Gestion des approvisionnements et des stocks

## Et après... ?

L'action Eco-Bloc est conditionnée par un projet pédagogique.

La classe à l'origine du projet envisage, pour illustrer la dimension internationale de sa formation, d'organiser un week-end à la fois culturel et professionnel à l'étranger.

*Sur la vente d'un Eco-Bloc à 1,50 €, 0,75 centimes sont reversés à la classe porteuse du projet.*



**A votre tour,  
Participez à cette action  
éco-responsable !**